



Informations pratiques

SERVICE MÉDIATION DE DETTES



Permanence

Tous les mardis matin
De 9h00 à 12h00



Coordonnées

27, Rue de la Charrette
1200 Woluwe-Saint-Lambert



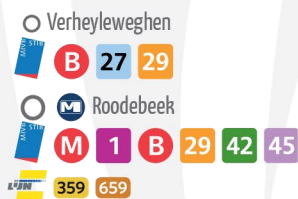
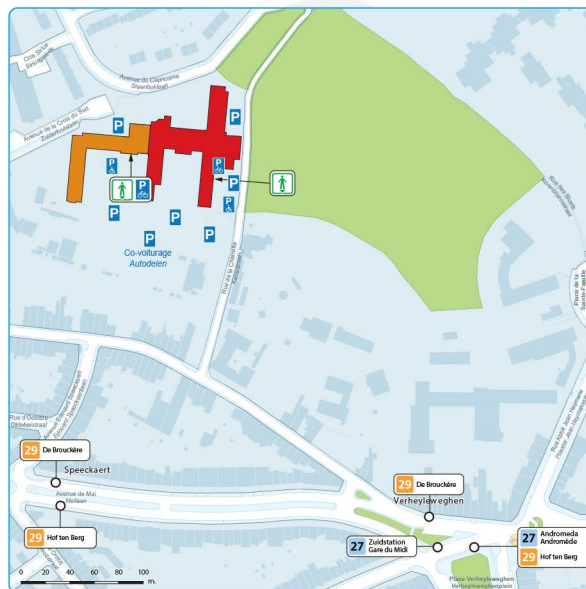
Téléphone

02 777 75 31
02 777 74 28



E-mail

medet@cpas.woluwe1200.be



Autoroute :
E40 - Sortie 20 Kraainem-Woluwe



Rue de la Charrette 27
1200 BRUXELLES

T : 02 777 75 11
F : 02 779 16 33

www.cpas1200.be



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Service de médiation de dettes



Sous la présidence de
Madame F. Henry





« J'ai trop de factures à payer et ne sais pas qui payer en premier lieu. Je n'y vois plus clair et subis la pression des créanciers. »

“ « Les fins de mois sont difficiles. J'ai fait des achats à crédit mais je n'arrive pas à rembourser ce que je dois. Que faire ? »

Le **service de médiation de dettes** vous aide en cas de difficulté face à une dette ou lors d'une situation de surendettement. Il vous informe et vous soutient dans les démarches à entreprendre. Il fait le point avec vous sur votre situation sociale et financière. Il vous aide à établir vos priorités et à élaborer un budget cohérent vous permettant de rembourser, si possible, vos créanciers.

Les objectifs de notre service sont :

- L'accompagnement dans l'éclaircissement de votre situation budgétaire et votre situation d'endettement.
- L'encouragement à retrouver une autonomie et une stabilité dans la gestion de votre budget.
- La détermination du montant disponible que libère votre budget et le conseil dans l'attribution et la négociation de cette somme auprès des créanciers.
- L'information sur vos obligations et vos droits.

Par contre, ce que notre service ne fait jamais : prendre en charge tout ou partie de vos dettes, rechercher une société, une banque ou un organisme acceptant d'accorder un prêt regroupant diverses dettes, prêter de l'argent ou proposer un plan de remboursement que vous ne pourriez pas respecter.

Qui peut être suivi par le service de médiation de dettes ?

- Notre service est accessible à toute personne résidant sur le territoire de la commune de Woluwe-Saint-Lambert.

Quels sont les moyens du service de médiation de dettes ?

- Le suivi de votre dossier est assuré par un assistant social qui est relayé par une équipe de 3 assistants sociaux et un juriste.
- Notre service peut à votre demande, procéder à l'ouverture d'un compte de gestion auprès de la banque Belfius. Ce compte est alors géré par l'assistante sociale et l'équipe du service de médiation de dettes dans le cadre d'une guidance budgétaire.
- Notre service vous accompagne, si la situation le nécessite, dans la procédure en règlement collectif de dettes.

Comment fonctionne le service de médiation de dettes ?

- Pour tout renseignement ou nouvelle demande, une permanence a lieu **tous les mardis matin de 9h à 12h** dans les locaux du CPAS.
- L'ouverture de votre dossier pour un suivi auprès de notre service se fait dans le mois qui suit le passage à la permanence.

